**COMPTE RENDU DE LA CAPA DU 29 JUIN 2020**

**PROMOTION HORS CLASSE DES PSY EN**

Après lecture de notre à notre déclaration préalable, et en réponse à nos questions Mr RAMBAUD DRRH prend la parole pour nous dire que malgré la fin du paritarisme suite à la loi modifiant le statut général de la fonction publique il souhaite maintenir un dialogue social avec les organisations syndicales. Il propose de se donner rendez-vous en septembre afin de réfléchir aux règles et au cadre régissant les promotions en partageant des points de convergence dans les Lignes Directrices de Gestion promotion.

*A la FSU nous dénonçons les conséquences de la loi de transformation de la fonction publique qui met fin à la transparence des décisions de l’administration en matière de mouvement et de promotion. Nous attendons cette rencontre pour vérifier la réalité de ce dialogue.*

Mr RAMBAUD rajoute qu’il a conscience que les avis contingentés ont pu léser certains collègues selon la façon dont ils ont été évalués (campagne de promotion contingentée ou rendez-vous de carrière) et il s’engage à être vigilant quant à l’origine des avis donnés.

Puis il nous présente les statistiques et insiste sur le fait que la parité a été prise en compte.

Nous proposons à l’administration un tableau d’avancement selon 2 critères : échelon puis âge, de manière à ce que tous les collègues puissent accéder à la hors classe comme le prévoit le PPCR : une carrière devant se dérouler sur 2 grades.

Malgré nos arguments exprimés à plusieurs reprises l’administration est restée inflexible sur le barème comme critère premier alors que nous lui avons démontré que les avis étaient liés non pas à la valeur de l’agent mais au contexte dans lequel il se trouve (nombre de promouvables dans une circonscription ou dans un CIO pour ceux n’ayant pas bénéficié du RDV de carrière) Le DRRH a refusé d’entendre nos arguments liés à l’âge pour suivre sa logique du barème prédominant.

Face à ce refus nous nous abstenons lors du vote, expliquant à nouveau à l’administration qu’à force de promouvoir des collèges jeunes, le système de promotion va se tarir dès 2023, dès que 10% des collègues seront à la classe exceptionnelle… Ainsi, cette année pour l’académie de Bordeaux et l’ensemble des collègues EDA et EDO il y aura un seul promu à la classe exceptionnelle.

Le résultat des promotions Hors Classe est de 19 promus : 2 hommes 17 femmes.

12 collègues du 11eme échelon et 7 collègues du 10eme.

Tous les collègues du 11eme échelon ont été promus à la hors classe.

**Réponses aux questions diverses :**

* En ce qui concerne **la suppression des CAPA,** Mr RAMBAUD nous dit qu’il s’appuiera sur les réflexions menées autour des LDG (Lignes Directrices Générales) pour maintenir un certain dialogue social.
* Il nous rappelle que **les recours** seront traités de manière bilatérale entre les organisations syndicales mandatées par les collègues et l’administration.
* Sur la question des **ruptures conventionnelles**: le texte n’est pas encore sorti mais au niveau des indemnités les directives ministérielles les situent sur la fourchette basse prévue par le texte de loi.MR RAMBAUD tient à nous préciser que la rupture conventionnelle ne sera jamais utilisée comme moyen de gestion du personnel.
* Pour **la formation continue** : MR FOUCHARD, le nouveau CSAIO, interrogé par l’administration a donné une liste de thèmes de formation pour les PSY EN EDO ce qui laisse présager d’une évolution positive. Pour les PSY EN EDA la question a été posée sur l’évolution du travail entamé avec MR LAFFONT mais l’administration n’a pas été en mesure de nous donner une réponse…Nous reposerons la question lors de la dernière CAPA le 21 juillet (CAPA Classe Exceptionnelle).
* Concernant la dotation en **WISC 5** dans les CIO : L’administration annonce le complément de dotation à savoir : 23 mallettes réparties sur 3 ans. Soit 10 mallettes en 2020 ,8 en 2021 et 5 en 2022. Elle propose que la répartition se fasse en fonction des ETP (équivalent temps plein).

*Nous regrettons que cette dotation soit si faible et nous demandons à ce que soient pris en compte d’autres critères qui nous paraissent plus pertinents : le nombre d’ULIS, d’établissements en REP ….*

* Concernant l’impossibilité pour les EDO de pouvoir comptabiliser les années REP pour **accéder au vivier 1 de la classe exceptionnelle**, l’administration maintient sa position malgré nos arguments répétés et appuyés par des exemples mettant en évidence l’injustice de la situation par rapport à ce qui se passe dans d’autres académies. Le rectorat va cependant réinterroger le ministère.
* Sur la question **des ATP** (Affectation à titre provisoire) la ligne du DGRH a changé. Maintenant l’académie n’est interrogée que sur les 1ers et 2emes non entrants. Pour le reste cela ne concerne plus que des situations graves et urgentes.
* Concernant l**es agents du stock (collègues évalués sans rendez-vous de carrière),** le DRRH reconnait qu’il y a une grande différence entre leurs avis (plus de 50% d’avis satisfaisant) et ceux issus des rendez-vous de carrière (plus de 50% d’avis très satisfaisant et beaucoup plus d’avis excellent). L’administration s’engage à être vigilante à l’avenir dans un objectif d’évaluation homogène
* Concernant **le problème des congés inférieurs à un mois, mais renouvelés plusieurs fois, qui ne sont pas remplacés, l’administration dit qu’il faut** contacter les services des ressources humaine et qu’ils doivent faire en sorte de trouver des remplaçants.

**Conclusion :**

**Alors que nous vivons cette année la fin du paritarisme, nous constatons que de nombreux problèmes persistent pour notre profession. Les avancées sont rares. Il n’y a pas de projet fort pour la psychologie scolaire. Pas de création de postes, pas d’augmentation salariale et des projets bien inquiétants (rapport de la cour des comptes).**

**A la FSU, nous militons pour le passage de toutes et tous non seulement à la hors classe mais aussi à la classe exceptionnelle. Ce serait non seulement un moyen de valorisation salariale mais une aussi une façon de garantir aux collègues la possibilité de partir à la retraite avec une pension pas trop dégradée.**

Les commissaires paritaires PsyEN FSU académie de Bordeaux.